

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, Arrêté N° 3/2024/0024/179 du 21 mars 2024, la société FM Global Science & Technology SARL est autorisée pour exploiter des installations de productions de froid à Sprinkange, 7, Op de Geieren.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 27 mars 2024

Pour la bourgmestre,

(s.) Luc EMERING, échevin



Pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint

(s.) Fränky WOHL